

Protocole 08/05/2021	Jusqu'à 12 ans accomplis	Jusqu'à 18 ans accomplis	À partir de 19 ans
Indoor	✓ maximum 10 (accord des autorités communales obligatoire)	✗	✗
Outdoor	✓	✓	✓
Encadrement par le club	✓	✓	✓
Compétitions	✗	✗	✗
Matches amicaux	✓	✓	✓
Taille de la bulle	maximum 25, formateurs non compris	maximum 25, formateurs non compris	maximum 25, formateurs non compris
Superficie	min. 10 m ² /participant	min. 10 m ² /participant	min. 10 m ² /participant
Occupation de la superficie	6 bulles par surface sportive	6 bulles par surface sportive	6 bulles par surface sportive
Planification d'utilisation des zones	✓	✓	✓
Listes des participants (nom, prénom, gsm ou mail)	✓	✓	✓
Encadrement systématique obligatoire	✓	✓	✓
Port du masque obligatoire pour l'encadrant	✓	✓	✓
Port du masque obligatoire pour les joueurs	✗	en dehors de l'activité	en dehors de l'activité
Contacts avec d'autres bulles	✗	✗	✗
Consignes d'entraînement par le formateur	✓	✓	✓
Zones délimitées physiquement	✓	✓	✓
Vestiaires et douches	✗	✗	✗
Collations et boissons	personnelles	personnelles	personnelles
Public	1 personne du ménage par joueur	1 personne du ménage par joueur	✗

Les compétitions restent interdites. Toutefois, les rencontres amicales sont autorisées dans le respect strict du protocole et des mesures sanitaires au sein des clubs. Ces rencontres concernent un maximum de 25 joueurs, les deux équipes confondues (staff et arbitre non-compris). Les joueurs de -19 ans peuvent être accompagnés par un seul parent. Le public est interdit pour les rencontres à partir de 19 ans. Ces rencontres amicales doivent obligatoirement être déclarées au CP de votre province. Les tournois à plus de 2 équipes sont interdits. Une bulle de 25 joueurs au maximum ne peut pas subir de changement pendant la journée.